

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 février 2023

> *Pôle de Buchy* > Siège social 252, route de Rouen, 76750 BUCHY

3. Élection d'un(e) Vice-Président(e) suite au décès de M. Robert CHARBONNIER.

Délibération 2023-02-27-012

Rapport

Rapporteur	M. HERBET		
Nombre de conseillers en exercice	84		
Nombre de conseillers présents	63		
Nombre de pouvoirs	9		
Nombre de votants	72		

Monsieur le Président Éric HERBET rappelle à l'assemblée que le décès du Premier Vice-Président Robert CHARBONNIER a pour conséquence la vacance d'un siège de Vice-Président. Cette situation doit donner lieu à une décision du Conseil Communautaire concernant le poste en question. Le Code électoral prévoit 3 possibilités distinctes :

- 1. L'organe délibérant peut décider d'une part, de remplacer le Vice-Président en procédant à une nouvelle élection en décidant que le/la nouveau/nouvelle Vice-Président(e) occupera le même rang que l'élu précédent. Pour cela, il doit y avoir une mention express dans la délibération ;
- 2. L'organe délibérant peut décider de remplacer le Vice-Président en procédant à une nouvelle élection en décidant que le/la nouveau/nouvelle Vice-Président(e) prendra automatiquement place à la suite des Vice-Présidents élus déjà en poste ;
- 3. L'organe délibérant peut également décider d'autre part de supprimer le poste en modifiant la composition du Bureau Communautaire par la diminution du nombre de Vice-Présidents. Dans ce cas, les Vice-Présidents suivant l'élu remontent automatiquement d'un rang.

Monsieur le Président Éric HERBET informe l'assemblée des réflexions partagées avec les Vice-Présidents, concluant à l'élection d'un(e) nouveau (nouvelle) Vice-Président(e), en l'occurrence un ou une 15ème Vice-Président(e) selon le deuxième scénario. Le Conseil Communautaire valide ce scénario.

Monsieur le Président appelle les candidats à se présenter. Seule Madame Béatrice FOURNEAUX, Maire de BEAUMONT LE HARENG et Conseillère communautaire présente sa candidature.

Le Conseil Communautaire est invité à procéder à l'élection (2 tours à majorité absolue des suffrages exprimés, puis le cas échéant 3^e tour à la majorité simple). Il est ensuite procédé au premier tour de scrutin dont le dépouillement est confié en leur qualité d'assesseurs à Messieurs Jean-Jacques BOUTET et Julien CORDIER et Madame Delphine DURAMÉ.

Accusé de réception en préfecture 076-200070449-20230227-B2023-02-27-12-DE Date de télétransmission : 08/03/2023 Date de réception préfecture : 08/03/2023

	Nb de bulletins	Nb de bulletins	Nb de suffrages	Majorité	Béatrice	Emmanuel	Laurent
	dans l'urne	blancs / nuls	exprimés	relative	FOURNEAUX	GOSSE	SOLER
1 ^{er} tour	72	14	58	30	56	1	1

Après le 1^{er} tour de scrutin, Madame Béatrice FOURNEAUX est élue 15ème Vice-Présidente de la Communauté de Communes. Monsieur le Président félicite Madame Béatrice FOURNEAUX qui remercie l'assemblée.

Pour ampliation conforme,

Le Président de la Communauté,

Siège Social
252 Route de Rouen
76750 BUCHY

Éric HERBET

Le secrétaire de séance

Lionel SAILLARD